

Conseil départemental du Nord

Identification

- Nom de l'organisation :

Conseil départemental du Nord

- Adresse :

51, rue Gustave Delory 59047 Lille Cedex France

- Téléphone :

+33 (0)3 59 73 59 59

- Site Web : https://lenord.fr/jcms/j_6/accueil

- Présentation :

Le conseil départemental du nord est l'assemblée délibérante du département français du Nord, département français le plus peuplé. Le siège de cette collectivité territoriale décentralisée se trouve à Lille.

En 2021, le conseil départemental du Nord a un budget global de 3 552 millions d'euros : 2 945 millions d'euros en fonctionnement et 607 millions d'euros en investissement. Le financement des allocations individuelles de solidarité représente 1 071 millions d'euros, dont 700 millions d'euros pour le Revenu de solidarité active (RSA), 256 millions d'euros pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et 115 millions d'euros pour la prestation de compensation du handicap (PCH).

Depuis 1984, le département est compétent en matière d'action sociale. Le conseil départemental s'appuie notamment sur un réseau de 45 unités territoriales de prévention et d'action sociale (UTPAS). Les UTPAS accompagnent les Nordistes dans l'accès au droit, dans la résolution de leurs difficultés familiales ou encore dans l'accès à la santé. Parmi les professionnels qui y exercent, on trouve des assistants sociaux, des conseillers en économie sociale et familiale, des psychologues, des médiateurs administratifs ou encore des professionnels de la petite enfance, répartis en quatre pôles d'activité : le service social départemental (SSD), la protection maternelle et infantile (PMI), l'aide sociale à l'enfance (ASE) et le service de prévention et de santé (SPS)

Contribution

- Participation aux instances :

Membre du comité des partenaires

- Interlocuteurs :

LE BERRIGAUD Eddy (Chef de Projet Climat Air Energie)